

CRÉATION
PARTAGÉE

MODE
D'EMPLOI



ÉDIFI- ART POUR TOUS - CULTURES DE TOUS TOUS

Découvrir l'acte artistique en création, s'émerveiller d'un spectacle ou d'un film proposé dans son quartier, se laisser surprendre par l'art « hors les murs », sur l'espace public, libérer sa parole, son expressivité, sa créativité, voilà qui est au cœur de notre politique culturelle sur l'ensemble des quartiers nantais : **une culture accessible et partagée !**

Dans le respect de la diversité culturelle, nous encourageons le développement de projets artistiques et culturels partout dans la ville, dans une démarche partagée avec les acteurs du territoire. Avec l'ensemble des acteurs culturels, équipements municipaux ou métropolitains, scènes conventionnées, nous travaillons pour aller à la rencontre de ceux et celles qui ne viennent pas spontanément vers cette offre artistique et culturelle. La médiation, la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des Nantais est de notre responsabilité collective. Dans cet esprit, la Ville de Nantes soutient et accompagne les projets artistiques participatifs. Au croisement de la création artistique et de la participation des habitants, les Créations partagées sont autant d'aventures, de voyages artistiques où la dimension du partage est réaffirmée. Certains projets privilégient l'intention artistique, d'autres sont davantage co-construits ; mais tous sont le fruit d'échanges, de « dons – contre-dons » entre artistes et habitants. La diversité des projets est une richesse ; la qualité, un enjeu fondamental.

David Martineau, **adjoint à la culture**,

Maguy Salomon, **conseillère municipale Culture et Proximité**

LA CRÉATION PARTAGÉE :

ARTISTES ET HABITANTS EN CHEMIN VERS UNE ŒUVRE

La Création partagée :

C'EST QUOI ?

Les Créations partagées sont des créations artistiques participatives qui s'adressent à tous les Nantais, et plus particulièrement à ceux et celles qui ne vont pas spontanément vers l'offre culturelle proposée à Nantes.

Spectacles, créations sonores ou visuelles, installations plastiques, les formes sont multiples et naissent de la relation qui se noue entre les artistes et les habitants.

De l'intention artistique à la création de l'œuvre finale, les participants sont associés activement aux différentes étapes du processus créatif aux côtés de professionnels, par le biais d'ateliers.

Ces projets peuvent être menés :

- à l'échelle d'un territoire, en impliquant les habitants, en proximité, dans une volonté de mixité sociale et intergénérationnelle ;
ou
 - sur l'ensemble de la ville, en s'adressant à des groupes d'habitants identifiés (ex. les adolescents, les personnes âgées, etc).
- (cf. critères p. 9)



La Création partagée :

POURQUOI ?



Par une relation privilégiée de confiance et de bienveillance qui se noue entre artistes et habitants, les Créations partagées permettent de :

- désacraliser l'acte de création, en initiant à une pratique artistique,
- contribuer à l'épanouissement et à la valorisation des personnes,
- générer des rencontres, sources d'enrichissement collectif.

Les Créations partagées se nourrissent des représentations qu'ont les habitants de leur environnement, que l'expérience collective valorise.

Ainsi, elles encouragent :

- la participation culturelle des citoyens dans le développement et l'amélioration de leur milieu de vie,
- l'appropriation et la valorisation des espaces publics, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans des dynamiques de réaménagement urbain.

En s'appuyant sur des partenariats avec des acteurs sociaux, socioculturels et éducatifs autour d'enjeux partagés, elles constituent des projets fédérateurs sur un territoire.

Ainsi, elles favorisent :

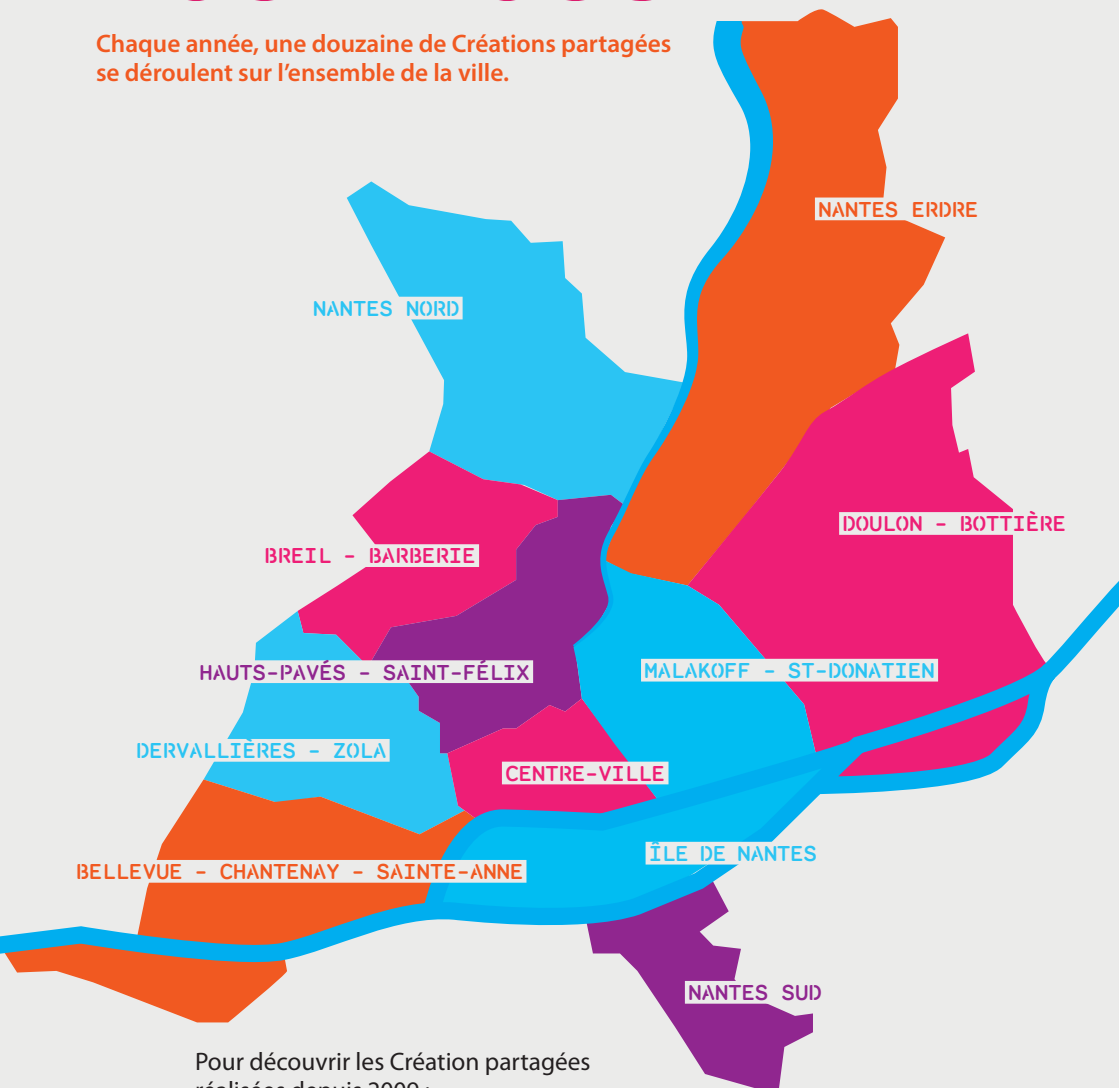
- une meilleure compréhension des engagements professionnels de chacun,
- la mise en réseau entre les acteurs et l'initiation d'actions communes.



Des Créations artistiques

PARTOUT ET POUR TOUS !

Chaque année, une douzaine de Créations partagées se déroulent sur l'ensemble de la ville.



Pour découvrir les Créations partagées réalisées depuis 2009 :

www.nantes.fr/creations-partagees

À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Tous les **acteurs artistiques et culturels** à l'initiative d'un projet associant les Nantais à la production d'une création artistique partagée, mêlant professionnels et néophytes, peuvent participer à l'appel à projets « Création partagée ». L'appel à projets est ouvert aux **associations nantaises et non nantaises**.

Champs artistiques retenus :

Musique, danse, théâtre, arts de la piste et de la rue, arts plastiques et audiovisuels, arts numériques, écriture et littérature, projets pluridisciplinaires.

Conditions requises pour une demande de subvention :

- Disposer d'un statut associatif ou de SCOP
- Avoir un objet artistique et culturel
- Ne pas bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement de la Ville de Nantes supérieure à 200 000 euros.



À noter :

- > Les structures culturelles recevant une subvention de la Ville supérieure à 200 000 € peuvent proposer un projet de Création partagée sans financement complémentaire, ou s'associer comme partenaire d'une association bénéficiant de ce dispositif.
- > Ce dispositif ne se substitue pas aux autres soutiens à la création. Il privilégie les créations participatives, les résidences de territoire qui impliquent les habitants au processus de création.
- > L'aide au projet de Création partagée est attribuée dans une limite de 3 subventions :
 - au soutien d'un même projet se déroulant jusqu'à 3 ans (sous réserve de bilans favorables partagés annuellement),
ou
 - au soutien de 3 projets distincts portés par la même association.

QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION?

1 Qualités de l'équipe artistique et du projet

- Expérience professionnelle, intérêt et originalité du propos artistique.

2 Implication des habitants au processus de création et valorisation

- L'implication des habitants doit solliciter leur créativité par une pratique artistique.
- La présentation de la Création partagée doit avoir lieu au moins une fois dans le quartier concerné, et si possible dans un autre lieu de la ville.

3 Adéquation aux enjeux du quartier ou de la Ville

Le projet peut se dérouler à différentes échelles :

- Soit sur un ou plusieurs quartier(s) en cohérence avec les enjeux des territoires,
- Soit sur l'ensemble de la ville en s'adressant à une ou plusieurs populations identifiées, en cohérence avec les enjeux de la politique publique.

4 Médiation culturelle

- Le projet doit s'adresser prioritairement à des personnes éloignées du fait artistique en développant des actions de médiation.
- La durée du projet doit intégrer le temps de médiation.



5 Faisabilité du projet

- Le projet doit s'appuyer sur des partenariats locaux de médiation, logistiques, techniques.
- Le budget prévisionnel du projet doit faire apparaître des financements complémentaires à celui de la Ville. La subvention demandée à la Ville ne doit pas excéder 70 % du budget global.
- Le budget de l'action doit intégrer toutes les étapes du projet : le temps d'immersion dans le quartier, la médiation, la création, la diffusion de la Création partagée à Nantes, et la communication propres à l'action. Aucun financement supplémentaire ne pourra être demandé à la Ville pour prendre en charge des frais non anticipés.
- Pour un projet sur 2 ou 3 ans, la Ville de Nantes s'appuiera sur le budget prévisionnel pluriannuel et renouvellera son soutien sous réserve d'un bilan satisfaisant de l'année écoulée.

Critères valorisants

- Perspectives et propositions pour l'après-Création partagée ;
- Partenariat avec une structure culturelle de la Ville.

La Création partagée :

COMMENT ?

QUELQUES CONSEILS ...



Pour faire ensemble, trouver ce qui rassemble

Prendre le temps de l'immersion : prendre en compte les spécificités du territoire en allant à la rencontre des acteurs-ressources (équipes de quartier de la Ville, centres socioculturels, etc).

Identifier les points communs : vérifier l'adhésion des partenaires potentiels au projet en identifiant les objectifs communs.

Clarifier les attentes : formaliser les partenariats en précisant les engagements de chacun et en veillant à la complémentarité des rôles.

Susciter la confiance pour donner envie

Aller vers les habitants : présenter le projet en s'inscrivant sur l'espace public ou au sein d'équipements du quartier, lors de moments conviviaux.

Miser sur la médiation culturelle : se donner les moyens de mener des actions de sensibilisation pour susciter l'intérêt autour du projet.

S'inscrire dans la durée : consacrer un temps suffisant à « l'aller-vers » et assurer une présence régulière sur le territoire.

Privilégier le cheminement à l'aboutissement

S'adapter : poser un cadre de création laissant la place à l'expression des habitants et s'adaptant à leurs contraintes.

Valoriser le processus : conserver des traces du processus de création ; nourrir une évaluation continue du projet pour en mesurer les effets (ex. : tenir un carnet de bord, réaliser un documentaire sur le projet, etc.).

Imaginer l'après : anticiper les suites possibles du projet pour l'équipe artistique, les habitants, les partenaires.



POUR PROPOSER UNE CRÉATION PARTAGÉE

Chaque année, la Ville lance un appel à projet selon le calendrier suivant :

Avant le 15 avril N :

Adressez une note d'intention artistique à la Direction du Développement Culturel – Mission Action culturelle

Avant le 31 mai N :

Envoyez un dossier de demande de subvention d'aide aux projets (fiche-résumé + dossier Cerfa + dossier de présentation du projet téléchargeables sur www.Nantes.fr).

Les dossiers transmis après cette date ou envoyés sans prise de contact préalable avec la Mission Action culturelle avant le 15 avril ne seront pas recevables.

Avant tout dépôt de dossier, un échange avec des acteurs ressources du ou des quartier(s) concerné(s) est indispensable (directions territorialisées de la Ville, Centres socioculturels ACCOORD, etc.).

La Mission Action culturelle pourra vous orienter et vous accompagner dans cette prise de contact.

Calendrier de sélection des projets

Juin-juillet N : Étude des projets par quartier par un comité territorial réunissant différentes directions de la Ville et l'ACCOORD*.

Septembre N : Étude des projets interquartiers et confirmation des choix par quartier par un comité technique central composé de différentes directions de la Ville et l'ACCOORD*.

Octobre N : Validation des projets par le comité d'élus.

Janvier-février N+1 : Vote des subventions au Conseil Municipal.

Mars N+1 : Attribution des subventions aux associations.



* Directions de la Ville : Direction Générale à la Culture, Mission Citoyenneté et Territoires, Direction de la vie associative et de la jeunesse, Direction des solidarités, Direction de l'éducation, Direction des établissements médico sociaux, Service de l'environnement et des espaces verts. Direction de l'ACCOORD : centres socioculturels et centres de loisirs.

Le comité associe toute personne qui, en raison de ses compétences, peut apporter un avis éclairé sur les projets soumis à examen. Ainsi, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire est invitée au comité technique centrale.

D'autres acteurs associatifs ou institutionnels peuvent être associés aux comités territoriaux s'ils sont concernés par la mise en œuvre du projet ou désireux de l'accompagner (ex. délégués à la Préfecture, bailleurs sociaux, associations du champs social ou culturel, etc.).



Crédits photos :

P. 2 : Atelier Photographique de l'Erdre - P. 4 : Grégory Voivenel - P. 5 : Hermeland Thomas-Lopez (petite en haut) /
Ville de Nantes (grande en bas) - P. 7 : Atelier Photographique de l'erdre - P. 8 : Pierrick Vially - P. 9 : Cirkatomik
(en haut à droite) / Sarah Moustafi (en bas à gauche) - P.10 : Hélène Chevré - P. 11 : Grégory Voivenel

